



**EURALYS**

**Euralys Syndicat Intercommunal**  
*Acteur au cœur de l'eurométropole*

103 rue de Lille, BP 20124, 59431 Halluin CEDEX  
T 03 20 28 19 61 F 03 20 28 19 62  
contact@euralys.eu www.euralys.eu

## **Délibération n° 2015-8 du 19 février 2015 portant contributions communales consolidées pour 2015**

L'an deux-mille-quinze, le dix-neuf février, à dix-huit heures, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Deùlémont, salle du conseil, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 13 février 2015.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (13) :

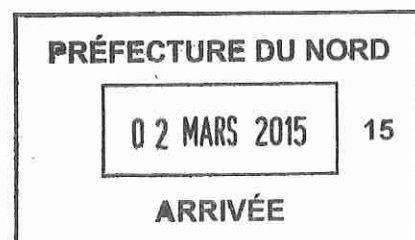
- Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque ;
- Véronique Playoust-Garnier, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;
- Jean-Claude Boutry, 2<sup>e</sup> délégué de Comines ;
- Christophe Liénart, 1<sup>er</sup> délégué de Deùlémont ;
- Emmanuel Wambre, 2<sup>e</sup> délégué de Deùlémont ;
- François Dedryver, 2<sup>e</sup> délégué d'Halluin ;
- Jacques Rémony, 2<sup>e</sup> Vice-président, 1<sup>er</sup> délégué de Linselles ;
- Yves Lefebvre, 2<sup>e</sup> délégué de Linselles ;
- Jean-Jacques Veroone, 1<sup>er</sup> délégué de Warneton ;
- Nicolas Déan, 2<sup>e</sup> délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> Vice-président, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés donnant pouvoir (1) :

- Gustave Dassonville, 1<sup>er</sup> délégué d'Halluin (à M. Dedryver).

Présents non-votants (7) :

- Élodie Haquette, suppléante de Véronique Playoust-Garnier, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;
- Pascal Legrand, suppléant de Jean-Claude Boutry, 2<sup>e</sup> délégué de Comines ;
- Cédric Lemay, suppléant de Christophe Liénart, 1<sup>er</sup> délégué de Deùlémont ;
- Anne-Sophie Facon, suppléante d'Emmanuel Wambre, 2<sup>e</sup> délégué de Deùlémont ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud ;
- Cathy Lefebvre, suppléante d'Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud.



## Délibération n° 2015-8 du 19 février 2015 portant contributions communales consolidées pour 2015

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts d'Euralys, notamment leurs articles 2 et 9 ;

Vu sa délibération n° 2014-29 du 18 décembre 2014 portant contributions communales pour 2015 ;

Vu sa délibération n° 2015-7 du 19 février 2015 portant budget primitif pour 2015 ;

Considérant que les recettes du budget d'Euralys comprennent notamment les contributions des communes adhérentes ; que celles-ci sont fixées par le Comité syndical ; que ce dernier a déterminé leur montant provisoire pour 2015 par la délibération susvisée du 18 décembre 2014 ; qu'au regard du recensement des populations par l'INSEE de 2012 et du budget primitif voté pour 2015, il y a lieu de consolider le montant des contributions pour l'exercice 2015 ;

Après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>.** — La contribution générale, relative à l'administration générale d'Euralys, est fixée à 1,60 € par habitant (population totale issue du recensement INSEE de 2012) et s'établit comme suit :

– Bousbecque.....	4 753 habitants.....	7 604,80 €
– Comines.....	12 888 habitants.....	20 620,80 €
– Deùlémont.....	1 705 habitants.....	2 728,00 €
– Halluin.....	20 952 habitants.....	33 523,20 €
– Linselles.....	8 219 habitants.....	13 150,40 €
– Warneton.....	226 habitants.....	361,60 €
– Wervicq-Sud.....	5 073 habitants.....	8 116,80 €
soit un total de.....	53 816 habitants.....	86 105,60 €

Ces recettes seront imputées à l'article 74748, sous-fonction 020, du budget de fonctionnement pour 2015.

**Article 2.** — La contribution relative à la Maison de l'emploi Lys-Tourcoing est fixée à 2,05 € par habitant (population totale issue du recensement INSEE de 2012) et s'établit comme suit :

– Bousbecque.....	4 753 habitants.....	9 743,65 €
– Comines.....	12 888 habitants.....	26 420,40 €
– Deùlémont.....	1 705 habitants.....	3 495,25 €
– Halluin.....	20 952 habitants.....	42 951,60 €
– Linselles.....	8 219 habitants.....	16 848,95 €
– Warneton.....	226 habitants.....	463,30 €
– Wervicq-Sud.....	5 073 habitants.....	10 399,65 €
soit un total de.....	53 816 habitants.....	110 322,80 €

Ces recettes seront imputées à l'article 74748, sous-fonction 523, du budget de fonctionnement pour 2015.



**Article 3.** — La contribution relative au CLIC est fixée à 0,50 € par habitant (population totale issue du recensement INSEE de 2012) et s'établit comme suit :

- Bousbecque.....	4 753 habitants.....	2 376,50 €
- Comines.....	12 888 habitants.....	6 444,00 €
- Deûlémont.....	1 705 habitants.....	852,50 €
- Halluin.....	20 952 habitants.....	10 476,00 €
- Linselles.....	8 219 habitants.....	4 109,50 €
- Warneton.....	226 habitants.....	113,00 €
- Wervicq-Sud.....	5 073 habitants.....	2 536,50 €
soit un total de.....	53 816 habitants.....	26 908,00 €

Ces recettes seront imputées à l'article 74748, sous-fonction 61, du budget de fonctionnement pour 2015.

**Article 4.** — La contribution relative au Relais enfance s'établit comme suit :

- Bousbecque.....	12 618,34 €
- Linselles.....	12 618,34 €
- Wervicq-Sud.....	5 823,85 €
soit un total de.....	31 027,20 €

Ces recettes seront imputées à l'article 74748, sous-fonction 63, du budget de fonctionnement pour 2015.

**Article 5.** — La contribution relative au service des archives s'établit comme suit :

- Bousbecque.....	4 852,87 €
- Deûlémont.....	3 732,98 €
- Linselles.....	7 465,96 €
soit un total de.....	16 051,81 €

Ces recettes seront imputées à l'article 74748, sous-fonction 323, du budget de fonctionnement pour 2015.

**Article 6.** — Les contributions sont versées par les communes dès le mois de janvier 2015, en une fois ou, d'un commun accord entre Euralys et la commune concernée, de manière échelonnée par moitié, par tiers ou par quart durant l'année.

Transmis en préfecture le 26 FEV. 2015

Acte certifié exécutoire à dater de ce jour.



Pour extrait conforme

Le Président,

ALAIN DETOURNAY